

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1345

26 mai 2015

SOMMAIRE

Actavis Holding 2 S.à r.l.	64518	Dental International S.à r.l.	64521
Basiliko Glenalla S.à.r.l.	64515	Elle Tao Sàrl	64517
Bathroad Corp S.à.r.l.	64522	European Senior Secured Loan Programme S.à r.l.	64520
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.	64550	Expansion 17 S.A., SICAR	64518
Biogen Luxembourg Holding S.à r.l.	64550	Fintrentuno S.A.	64518
Build International Company S.à r.l.	64516	Fipoluc S.A.	64560
Calyx Immobilière S.A.	64515	Forseti Acquisitions S.A.	64521
Carraig Investments S.à r.l.	64514	Fourteen Sundew S.à r.l.	64521
Carraig Mor	64514	Fundo	64560
Carvi S.A.	64514	GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l.	64560
Castel JV S.à r.l.	64514	Ikura S.A.	64518
CBK Sicav	64515	Kayl NPL S.à r.l.	64519
CEP IV A2 S.à.r.l.	64541	Kayl Parent S.à r.l.	64519
Chemo Trade S.A.	64515	Kayl Residuals Holdco S.à r.l.	64519
Christali S.A.	64516	Labecaste S.A.	64519
Ciancone S.A.	64516	Lauvempart S.A.	64520
Ciancone S.A.	64516	Lazarus S.A.	64520
CIC CH	64516	LCL Investments S.A.	64520
Clees Assurances S.à r.l.	64517	'SOMALUX' Société de Matériel Luxembour- geoise S.A., SPF	64557
Cnig S.A.	64517	The Foundations 1.0 SEE	64552
Coller International Partners VI Luxembourg	64517	Trident 1 S.à.r.l.	64554
Construction Inventive et Ordonnancée s.à r.l.	64515	Vintage 2015 Private Investments Offshore SI- CAV-SIF S.C.Sp.	64559
CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.	64517		

Carraig Mor, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 21.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.899.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 1^{er} avril 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

La Société a également pris note du changement d'adresse de ses associés Carraig Investments et Carraig Beag, dont le siège social est désormais situé au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carraig Mor

Un mandataire

Référence de publication: 2015051619/16.

(150059769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Carraig Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 21.018,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.747.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 1^{er} avril 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2015.

La Société a également pris note du changement d'adresse de son associé Andale, dont le siège social est désormais situé au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carraig Investments

Un mandataire

Référence de publication: 2015051618/16.

(150059764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Castel JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 182.707.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051620/10.

(150059782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Carvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.680.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051646/12.

(150059874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CBK Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 137.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015051647/10.

(150059934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 79.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015051640/11.

(150059440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Construction Inventive et Ordonnancée s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.590.

En date du 7-04-2015,

Monsieur Daniel HEIN, né le 10 août 1965 à Thionville demeurant à FR-57480 KIRSCH-LES-SIERCK, 21, rue de Verdun

a cédé à

ARADAL S.C. constituée le 30 mars 2015, immatriculée au registre de commerce et société de Luxembourg sous le numéro E5604 et établi à L-3332 FENNANGE, 57 route d'Esch cent (100) parts sociales.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015051631/15.

(150060114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Chemo Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 127.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051625/9.

(150059944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Basiliko Glenalla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.830.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051583/9.

(150060257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Ciancone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 123.604.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIANCONE S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051658/12.

(150060140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Ciancone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 123.604.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIANCONE S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051660/12.

(150060152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CIC CH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 23 mars 2015

Le Conseil prend note de la démission de Marco Geniale de son poste d'administrateur avec effet au 23 mars 2015 et décide de coopter Luc Rodesch (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal) au poste d'administrateur avec effet au 23 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051661/12.

(150059840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Christali S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 180.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051657/9.

(150060235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Build International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 142.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051591/9.

(150059515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Coller International Partners VI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.062.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051667/11.

(150060178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.307.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051664/12.

(150059872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Clees Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5870 Alzingen, 21, rue de Syren.

R.C.S. Luxembourg B 85.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Pour compte de Clees Assurances Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015051663/12.

(150059697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051676/10.

(150060157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Elle Tao Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051725/9.

(150059888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Expansion 17 S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015051724/12.

(150060047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Fintrentuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.337.

Extrait des résolutions prises en date du 1^{er} avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051744/12.

(150060007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Actavis Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.214.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2015.

Actavis Holding 2 S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2015051522/14.

(150060167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Ikura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.208.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 février 2015

- En date du 9 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051851/16.

(150059595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Kayl Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.601.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 janvier 2015

En date du 22 janvier 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015052477/15.

(150059464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Kayl NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.849.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 janvier 2015

En date du 22 janvier 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015052476/15.

(150059458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Kayl Residuals Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.667.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 janvier 2015

En date du 22 janvier 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015052479/15.

(150059457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Labecaste S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 30.825.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la dénonciation du siège social 16A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Me Pierre Berna.

Référence de publication: 2015052498/9.

(150059586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

LCL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.072.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015

- En date du 12 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015052501/13.

(150059770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.312.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015052500/12.

(150060021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Lauvempart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.
R.C.S. Luxembourg B 82.897.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAUVEMPART S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015052499/12.

(150059892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

European Senior Secured Loan Programme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.415.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 mars 2015

1. Monsieur Carl Johan HELANDER a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 20 mars 2015.
2. Monsieur Michael THOMAS, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie, Etat-Unis le 09 mars 1967, demeurant professionnellement au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 20 mars 2015.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPEAN SENIOR SECURED LOAN PROGRAMME S.À R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015051737/17.

(150060060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

- (i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015;
- (ii) l'adresse professionnelle de Monsieur Damien Nussbaum, administrateur de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015; et
- (iii) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, administrateur de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Forseti Acquisitions S.A.

Référence de publication: 2015051747/17.

(150059903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Fourteen Sundew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 195.473.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet immédiat;
- Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1 882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1 882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051748/17.

(150059623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Dental International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.241.

1- Démission gérant

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Anne Catherine GRAVE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015.

2- Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination du gérant de catégorie A, Acquisio Advisors GmbH, doit se lire comme suit:

- Aquisio Advisors GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Dental International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015051701/20.

(150060269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Bathroad Corp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 245.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.680.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of March,
Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(i) SATFINANCE INVESTMENT LIMITED, (SIL), a limited company existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, British Virgin Islands and registered with the Registry of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1609628;

(ii) SOVERINO INTERNATIONAL S.à.r.l., (Soverino), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150287;

(iii) Mr. Morris KATRI, (MK together with SIL and Soverino, the Existing Shareholders), born on 5 July 1973 in Geneva, residing at 6b chemin du Fossard, CH-1231 Conches, Switzerland;

(iv) Mr. Ranko MILIC, (RM), born on 3 March 1979 in Zagabria, HRV, residing at flat 24, 4th Floor, Bailey House, 552 King's Road, SW10 0RG London, United Kingdom;

(v) MAIDEN LANE CAPITAL LIMITED, (Maiden), a limited company, existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Geneva Place 2nd Floor #333, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registry of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1019283;

(vi) Mrs. Irih RAPPAPORT, (IR), born on 13 July 1948 in Colony, residing at flat 18, 255 Dizengoff, 63117 Tel Aviv, Israel;

(vii) FENEMASS HOLDINGS LIMITED, (Fenemass), a limited company existing and organized under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at Dositheou, 42 Strovolos, 2028 Nicosia, Cyprus and registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver under number HE338919;

(viii) NOHU LTD, (Nohu), a limited company existing and organized under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at Atspyrou Kyprianou 61, SK House, 4003 Limassol, Cyprus and registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver under number HE320240;

(ix) PARK LANE GROUP MANAGEMENT CORP, (Parklane), a corporation existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registry of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1729966;

(x) PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, (Pictet), a company existing and organized under the laws of Panama, with registered office at Ave. Paseo del Mar Costa del Este MMG Tower, Panama and registered with the Public Registry of Panama under number 391168;

(xi) Mr. Marc ZILKHA, (MZ), born on 23 March 1972 in Geneva, residing at Flat A, 6/F, 47B, Stubbs Road, Hong Kong SAR;

(xii) Mr. Pietro CITTADINI, (PC), born on 17 January 1975 in Cologne, residing at 18, chemin de la Perrière, 1223 Cologny Geneva, Switzerland;

(xiii) ROCADES OVERSEAS S.A., (Rocades), a company existing and organized under the laws of Panama, with registered office at Marbella East, 53rd Street Panama City, Panama and registered with the Public Registry of Panama under number 807926;

(xiv) Mr. Stephen TERRY, (ST), born on 12 May 1967 in Birmingham, residing at Whitewood Cottage, Holyport Road, Holyport, Maidenhead, Berkshire SL6 2JW, United Kingdom;

(xv) Mr. James SCOTT, (JS) born on 17 May 1977 in London, residing at 8 The Rise, Edgware, Middlesex, HA8 8NR, United Kingdom, together with RM, Maiden, IR, Fenemass, Nohu, Parklane, Pictet, MZ, PC, Rocades, ST, the New Subscribers),

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on March 17 and 18, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties, represented as mentioned above, are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "BATHROAD CORP S.à r.l." having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194680, incorporated by a deed of the undersigned notary, of February 6, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is set at twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a nominal value of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) each.

III. The appearing parties, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda of which the shareholders have been duly informed beforehand:

1. Conversion of the current nominal value of the Company's shares from ten Pound Sterling (GBP 10.-) to ten Pound Sterling pence (GBP 0.1);

2. Conversion of the then two hundred thousand (200,000) existing shares of the Company into twenty thousand (20,000) class A shares, twenty thousand (20,000) class B shares, twenty thousand (20,000) class C shares, twenty thousand (20,000) class D shares, twenty thousand (20,000) class E shares, twenty thousand (20,000) class F shares, twenty thousand (20,000) class G shares, twenty thousand (20,000) class H shares, twenty thousand (20,000) class I shares, and twenty thousand (20,000) class J shares, with a nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each;

3. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 225,000.-), so as to raise it from its current amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) to two hundred forty-five thousand Pound Sterling (GBP 245,000.-), by the issuance of two hundred twenty-five thousand (225,000) class A shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class B shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class C shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class D shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class E shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class F shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class G shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class H shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class I shares, and two hundred twenty-five thousand (225,000) class J shares, with a nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

4. Subscription for and full payment of the new shares by way of a contribution in cash, to be made by the Existing Shareholders and the New Subscribers;

5. Full restatement of the Company's articles of association, notably in order to reflect the above resolutions;

6. Granting of adequate powers of attorney to any employee of the Luxembourg company Carey S.A. for the performance of an update of the shareholders' register, in order to reflect the results of the above resolutions;

7. Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to convert the current nominal value of the Company's shares from ten Pound Sterling (GBP 10) to ten Pound Sterling pence (GBP 0.1).

Second resolution

The shareholders resolve to convert the then two hundred thousand (200,000) existing shares of the Company into twenty thousand (20,000) class A shares, twenty thousand (20,000) class B shares, twenty thousand (20,000) class C shares, twenty thousand (20,000) class D shares, twenty thousand (20,000) class E shares, twenty thousand (20,000) class F shares, twenty thousand (20,000) class G shares, twenty thousand (20,000) class H shares, twenty thousand (20,000) class I shares, and twenty thousand (20,000) class J shares, with a nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each.

The Existing Shareholders shall therefore be holders of the shares of the Company as follows:

Shareholders	SIL	Soverino	MK
Number of class A shares	6,000	6,000	8,000
Number of class B shares	6,000	6,000	8,000
Number of class C shares	6,000	6,000	8,000
Number of class D shares	6,000	6,000	8,000
Number of class E shares	6,000	6,000	8,000
Number of class F shares	6,000	6,000	8,000
Number of class G shares	6,000	6,000	8,000
Number of class H shares	6,000	6,000	8,000
Number of class I shares	6,000	6,000	8,000
Number of Class J shares	6,000	6,000	8,000
Aggregate nominal value	GBP 6,000.-	GBP 6,000.-	GBP 8,000.-

Third resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of two hundred twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 225,000.-), so as to raise it from its current amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) to two hundred forty-five thousand Pound Sterling (GBP 245,000.-), by the issuance of two hundred twenty-five thousand

(225,000) class A shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class B shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class C shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class D shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class E shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class F shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class G shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class H shares, two hundred twenty-five thousand (225,000) class I shares, and two hundred twenty-five thousand (225,000) class J shares, with a nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

Thereupon,

- SIL declares to subscribe for thirty-four thousand (34,000) class A shares, thirty-four thousand (34,000) class B shares, thirty-four thousand (34,000) class C shares, thirty-four thousand (34,000) class D shares, thirty-four thousand (34,000) class E shares, thirty-four thousand (34,000) class F shares, thirty-four thousand (34,000) class G shares, thirty-four thousand (34,000) class H shares, thirty-four thousand (34,000) class I shares, and thirty-four thousand (34,000) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-), by a contribution in cash in the amount of thirty-four thousand Pounds Sterling (GBP 34,000.-).

- Soverino declares to subscribe for fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class A shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class B shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class C shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class D shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class E shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class F shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class G shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class H shares, fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class I shares, and fifty-six thousand one hundred twenty-five (56,125) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of fifty-six thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 56,125.-), by a contribution in cash in the amount of fifty-six thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 56,125.-).

- MK declares to subscribe for thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class A shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class B shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class C shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class D shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class E shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class F shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class G shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class H shares, thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class I shares, and thirteen thousand three hundred thirteen (13,313) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of thirteen thousand three hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 13,313.-), by a contribution in cash in the amount of thirteen thousand three hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 13,313.-).

- RM declares to subscribe for nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class A shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class B shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class C shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class D shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class E shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class F shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class G shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class H shares, nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class I shares, and nineteen thousand nine hundred ninety-nine (19,999) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of nineteen thousand nine hundred ninety-nine Pounds Sterling (GBP 19,999.-), by a contribution in cash in the amount of nineteen thousand nine hundred ninety-nine Pounds Sterling (GBP 19,999.-).

- Maiden declares to subscribe for eight thousand (8,000) class A shares, eight thousand (8,000) class B shares, eight thousand (8,000) class C shares, eight thousand (8,000) class D shares, eight thousand (8,000) class E shares, eight thousand (8,000) class F shares, eight thousand (8,000) class G shares, eight thousand (8,000) class H shares, eight thousand (8,000) class I shares, and eight thousand (8,000) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of eight thousand Pounds Sterling (GBP 8,000.-), by a contribution in cash in the amount of eight thousand Pounds Sterling (GBP 8,000.-).

- IR declares to subscribe eight thousand (8,000) class A shares, eight thousand (8,000) class B shares, eight thousand (8,000) class C shares, eight thousand (8,000) class D shares, eight thousand (8,000) class E shares, eight thousand (8,000) class F shares, eight thousand (8,000) class G shares, eight thousand (8,000) class H shares, eight thousand (8,000) class I shares, and eight thousand (8,000) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of eight thousand Pounds Sterling (GBP 8,000.-), by a contribution in cash in the amount of eight thousand Pounds Sterling (GBP 8,000.-).

- Fenemass declares to subscribe for twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class A shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class B shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class C shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class D shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class E shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class F shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class G shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class H shares, twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class I shares, and twenty-one thousand three hundred thirteen (21,313) class J

shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of twenty-one thousand three hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 21,313.-), by a contribution in cash in the amount of twenty-one thousand three hundred thirteen Pounds Sterling (GBP 21,313.-).

- Nohu declares to subscribe for twelve thousand (12,000) class A shares, twelve thousand (12,000) class B shares, twelve thousand (12,000) class C shares, twelve thousand (12,000) class D shares, twelve thousand (12,000) class E shares, twelve thousand (12,000) class F shares, twelve thousand (12,000) class G shares, twelve thousand (12,000) class H shares, twelve thousand (12,000) class I shares, and twelve thousand (12,000) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-), by a contribution in cash in the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-).

- Parklane declares to subscribe for sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares, sixteen thousand (16,000) class E shares, sixteen thousand (16,000) class F shares, sixteen thousand (16,000) class G shares, sixteen thousand (16,000) class H shares, sixteen thousand (16,000) class I shares, and sixteen thousand (16,000) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of sixteen thousand Pounds Sterling (GBP 16,000.-), by a contribution in cash in the amount of sixteen thousand Pounds Sterling (GBP 16,000.-).

- Pictet declares to subscribe for sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares, sixteen thousand (16,000) class E shares, sixteen thousand (16,000) class F shares, sixteen thousand (16,000) class G shares, sixteen thousand (16,000) class H shares, sixteen thousand (16,000) class I shares, and sixteen thousand (16,000) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of sixteen thousand Pounds Sterling (GBP 16,000.-), by a contribution in cash in the amount of sixteen thousand Pounds Sterling (GBP 16,000.-).

- MZ declares to subscribe for two thousand four hundred (2,400) class A shares, two thousand four hundred (2,400) class B shares, two thousand four hundred (2,400) class C shares, two thousand four hundred (2,400) class D shares, two thousand four hundred (2,400) class E shares, two thousand four hundred (2,400) class F shares, two thousand four hundred (2,400) class G shares, two thousand four hundred (2,400) class H shares, two thousand four hundred (2,400) class I shares, and two thousand four hundred (2,400) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of two thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 2,400.-), by a contribution in cash in the amount of two thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 2,400.-).

- PC declares to subscribe for two thousand eight hundred (2,800) class A shares, two thousand eight hundred (2,800) class B shares, two thousand eight hundred (2,800) class C shares, two thousand eight hundred (2,800) class D shares, two thousand eight hundred (2,800) class E shares, two thousand eight hundred (2,800) class F shares, two thousand eight hundred (2,800) class G shares, two thousand eight hundred (2,800) class H shares, two thousand eight hundred (2,800) class I shares, and two thousand eight hundred (2,800) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of two thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800.-), by a contribution in cash in the amount of two thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800.-).

- Rocades declares to subscribe for two thousand eight hundred (2,800) class A shares, two thousand eight hundred (2,800) class B shares, two thousand eight hundred (2,800) class C shares, two thousand eight hundred (2,800) class D shares, two thousand eight hundred (2,800) class E shares, two thousand eight hundred (2,800) class F shares, two thousand eight hundred (2,800) class G shares, two thousand eight hundred (2,800) class H shares, two thousand eight hundred (2,800) class I shares, and two thousand eight hundred (2,800) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of two thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800.-), by a contribution in cash in the amount of two thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 2,800.-).

- ST declares to subscribe for six thousand one hundred twenty-five (6,125) class A shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class B shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class C shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class D shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class E shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class F shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class G shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class H shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class I shares, and six thousand one hundred twenty-five (6,125) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of six thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 6,125.-), by a contribution in cash in the amount of six thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 6,125.-).

- JS declares to subscribe for six thousand one hundred twenty-five (6,125) class A shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class B shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class C shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class D shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class E shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class F shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class G shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class H shares, six thousand one hundred twenty-five (6,125) class I shares, and six thousand one hundred twenty-five (6,125) class J shares and to fully pay them up at their nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, having an aggregate value of six thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 6,125.-), by a contribution in cash in the amount of six thousand one hundred twenty-five Pounds Sterling (GBP 6,125.-).

The amount of two hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 225,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholders resolve to subsequently amend and restate the Company's articles of association, with immediate effect, which will henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition or sale or other disposition and the holding, directly or indirectly, of interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company of the group. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

The Company may carry out (i) the holding of real estate properties (the Properties), (ii) the administration, development and management of such Properties as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such Properties in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "BATHROAD CORP S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the city of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, including to another place within the same municipality, by means of a resolution of a general meeting of the Company's shareholders adopted by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital (the Enhanced Majority).

5.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad, to be established by a resolution of the single manager (gérant), or as the case may be, the board of managers (conseil de gérance) of the Company, subject to prior shareholders' approval according to article 7.4 of the Articles.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred forty-five thousand Pounds Sterling (GBP 245,000.-), represented by two million four hundred fifty thousand (2,450,000) shares (parts sociales) in registered form, with a nominal value of ten Pound Sterling pence (GBP 0.1) each, all subscribed and entirely paid up.

6.1.2. The shares are divided into classes (the Class(es)) as follows:

- two hundred forty-five thousand (245,000) Class A shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class B shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class C shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class D shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class E shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class F shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) class G shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class H shares;
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class I shares; and
- two hundred forty-five thousand (245,000) Class J shares.

6.1.3. Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J shares, depending on the context.

6.1.4. In case all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency the articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others,

will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

6.2.1. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8.3. of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.2.2. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.2.3. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for above), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Class(es) of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Class(es) of shares of the relevant Classes held by them and cancelled.

6.2.4. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts.

6.2.5. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.2.6. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that Class of shares to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled, to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Accounts Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.
Cancellation Value Per Share	Means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled
Total Cancellation Amount	Means, for each of the shares of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A, the Available Amount of the relevant Class of shares at the time of its cancellation, unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders have agreed thereto in a general meeting at the Enhanced Majority.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance).

The members of the board of managers might be split into two classes, respectively denominated "class A Managers" and "class B Managers".

The managers need not to be shareholder(s).

7.1.2 The managers are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In case of class A Managers, the shareholders will need the Enhanced Majority in order to adopt such revocation resolution.

7.1.4 The sole manager and each of the members of the board of managers shall not be compensated for his/their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager, or by the joint or single signatures of any person to whom such signatory power has been delegated in accordance with articles 7.3.3 and 7.3.4 of the Articles, but only within the limits of such power.

7.3.3 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks and/or for determined matters to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Reserved Matters

The following reserved matters shall not be carried out by the Company without the specific and prior approval of the Enhanced Majority at the general meeting of shareholders:

- a. establishing a permanent establishment in a jurisdiction other than the one of the Grand Duchy of Luxembourg;
- b. introducing for the benefit of any current or former manager, employee or any other person any incentive scheme or arrangement (including, without limitation, any share option or share award plan, and any commission, profit sharing or bonus scheme);
- c. entering into any arrangement, contract or transaction:
 - (i) which is outside the normal course of the business of the Company; or
 - (ii) which is otherwise than on arm's length terms.
- d. creating or granting any encumbrance of any kind over (i) the whole or any part of the business of the Company set out under paragraph 4 of article 2 of the Articles, its undertaking or assets, (ii) in relation to a company being part of the same group of companies to which the Company is an affiliate (a Group Company), over the whole or any part of its common business, its undertaking or assets from time to time;

e. granting any rights (by licence or otherwise) in or over any intellectual property owned or used by the Company (or any other direct or indirect subsidiary of the Company);

f. making any loan (otherwise than by way of deposit with a bank or other institution the normal business of which includes the acceptance of deposits) or granting any credit (other than in the normal course of trading) or giving any guarantee (other than in the normal course of trading) or indemnity;

g. amalgamating, forming or acquiring any subsidiary, directly or indirectly acquiring shares in any other company, or directly or indirectly participating in any partnership or joint venture;

h. applying for the listing or trading of any shares or debt securities on any stock exchange or market; and

i. entering directly or indirectly into any agreement with or making any payment to any shareholder of the Company directly or indirectly, except as far as entering into and making payments under any shareholder loans or preferred equity certificates held by any shareholders are concerned.

7.5 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.5.1 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.5.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

7.5.3 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

7.5.4 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

7.5.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

7.5.6 The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and, in case the managers are split into two classes, if at least one class A Manager and one class B Manager are present or represented.

7.5.7 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting under the condition that, in case the managers are split into two classes, at least on class A and one class B Manager vote in favour of the resolutions.

7.5.8 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by all the managers present or represented, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.5.9 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5.10 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5.11 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.6 - Liability of Managers

Any manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than 50% of the share capital.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general shareholders' meetings.

8.5 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, the first Thursday of the month of June, at 10am.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, at the Enhanced Majority. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

12.4. The shareholders may decide at the Enhanced Majority to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.5. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds and that part of the net profit has been allocated to the statutory reserve such as provided by article 12.2, dividend of the holders of shares shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of each Class A share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A shares;
- an amount equal to zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of each Class B share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B shares;
- an amount equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of each Class C share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class C shares;
- an amount equal to zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of each Class D share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class D shares;
- an amount equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of each Class E share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class E shares;
- an amount equal to zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of each Class F share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class F shares;
- an amount equal to zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of each Class G share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class G shares;

- an amount equal to zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of each Class H share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class H shares;
- an amount equal to zero point sixty-five percent (0.65%) of the nominal value of each Class I share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class I shares; and
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of shares of the last Class in the reverse alphabetical order (id est first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation).

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.4. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 12.5.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The shareholders resolve to grant adequate powers of attorney to any employee of Carey S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.743, for the performance of an update of the shareholders' register, in order to reflect the results of the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder resolutions are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de mars,

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(i) Satfinance Investment Limited, (SIL), une société anonyme existant et régie en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social sis à Craigmuir Chambers, Road Town, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Affaires des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1609628;

(ii) SOVERINO INTERNATIONAL S.à.r.l., (Soverino), une société à responsabilité limitée existant et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 150287;

(iii) M. Morris KATRI, (MK conjointement avec SIL et Soverino, les Associés Existants), né le 5 juillet 1973 à Genève, résidant au 6b chemin de Fossard, 1231 Conches, Suisse;

(iv) M. Ranko MILIC, (RM), né le 3 mars 1979 à Zagabria, HRV, résidant à Bailey House, 552 King's Road, 4e étage, #24, SW10 0RG Londres, Royaume-Uni;

(v) MAIDEN LANE CAPITAL LIMITED, (Maiden), une société anonyme existant et régie en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social sis à Geneva Place, 2e étage, #333, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Affaires des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1019283;

(vi) Mme Irith RAPPAPORT, (IR), né le 13 juillet 1948 à Cologny, résidant au 255 Dizengoff, #18, 63117 Tel Aviv, Israël;

(vii) FENEMASS HOLDINGS LIMITED, (Fenemass), une société anonyme existant et régie en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social à Dositheou, 42 Strovolos, 2028 Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Département de l'Enregistrement des Sociétés et des Recettes sous le numéro HE338919;

(viii) NOHU LTD, (Nohu), une société anonyme existant et régie en vertu des lois de la République de Chypre, ayant son siège social à Atspyrou Kyprianou 61, SK House, 4003 Limassol, Chypre, et immatriculée auprès du Département de l'Enregistrement des Sociétés et des Recettes sous le numéro HE320240;

(ix) PARK LANE GROUP MANAGEMENT CORP, (Parklane), une société existant et régie en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social sis à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Affaires des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1729966;

(x) PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, (Pictet), une société existant et régie en vertu des lois du Panama, ayant son siège social sis à Ave. Paseo del Mar Costa del Este MMG Tower, Panama, et immatriculée auprès du Registre Public du Panama sous le numéro 391168;

(xi) M. Marc ZILKHA, (MZ), né le 23 mars 1972 à Genève, résidant au 47B Stubbs Road, appartement A, 6/F, Région Administrative Spéciale de Hong-Kong;

(xii) M. Pietro CITTADINI, (PC), né le 17 janvier 1975 à Cologny, résidant au 18, chemin de la Perrière, 1223 Cologny, Genève, Suisse;

(xiii) ROCADES OVERSEAS S.A., (Rocades), une société existant et régie en vertu des lois du Panama, ayant son siège social sis à Marbella East, 53 Street Panama City, Panama, et immatriculée auprès du Registre Public du Panama sous le numéro 807926;

(xiv) M. Stephen TERRY, (ST), né le 12 mai 1967 à Birmingham, résidant à Whitewood Cottage, Holyport Road, Holyport, Maidenhead, Berkshire SL6 2JW, Royaume-Uni;

(xv) M. James SCOTT, (JS) né le 17 mai 1977 à Londres, résidant au 8 The Rise, Edgware, Middlesex, HA8 8NR, Royaume-Uni, conjointement avec RM, Maiden, IR, Fenemass, Nohu, Parklane, Pictet, MZ, PC, Rocades, ST, les Nouveaux Souscripteurs),

Ici représentés par Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé le 17 et le 18 mars 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés de la société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "BATHROAD CORP S.à r.l.", ayant son siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194680, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 6 février 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix livres Sterling (GBP 10,-) chacune.

III. Les parties comparantes représentant l'entièreté du capital social de la Société émis et en circulation et ayant renoncé à l'avis de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant, dont les associés reconnaissent avoir été dûment informés préalablement:

1. Conversion de la valeur nominale actuelle des parts sociales de la Société de dix livres Sterling (GBP 10,-) à dix pences de livre Sterling (GBP 0,1);

2. Conversion des deux cent mille (200.000) parts sociales existantes de la Société en vingt mille (20.000) parts sociales de classe A, vingt mille (20.000) parts sociales de classe B, vingt mille (20.000) parts sociales de classe C, vingt mille (20.000) parts sociales de classe D, vingt mille (20.000) parts sociales de classe E, vingt mille (20.000) parts sociales de classe F, vingt mille (20.000) parts sociales de classe G, vingt mille (20.000) parts sociales de classe H, vingt mille (20.000) parts sociales de classe I, et vingt mille (20.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 225.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000) à deux cent quarante-cinq mille livres Sterling (GBP 245.000), par l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe A, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe B, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe C, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe D, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe E, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe F, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe G, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe H, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe I, et deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

4. Souscription et paiement intégral des nouvelles parts sociales par un apport en numéraire à réaliser par les Associés Existants et les Nouveaux Souscripteurs;

5. Reformulation complète des statuts de la Société, notamment afin de refléter les résolutions ci-dessus;

6. Octroi de procurations appropriées à un employé de la société luxembourgeoise Carey S.A. pour la réalisation et la mise à jour du registre des associés, afin de refléter les résultats des résolutions ci-dessus;

7. Divers.

Première résolution

Les associés décident de convertir la valeur nominale actuelle des parts sociales de la Société de dix livres Sterling (GBP 10,-) à dix pences de livre Sterling (GBP 0,1)

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir les deux cent mille (200.000) parts sociales existantes de la Société en vingt mille (20.000) parts sociales de classe A, vingt mille (20.000) parts sociales de classe B, vingt mille (20.000) parts sociales de classe C, vingt mille (20.000) parts sociales de classe D, vingt mille (20.000) parts sociales de classe E, vingt mille (20.000) parts sociales de classe F, vingt mille (20.000) parts sociales de classe G, vingt mille (20.000) parts sociales de classe H, vingt mille (20.000) parts sociales de classe I, et vingt mille (20.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune.

Les Associés Existants détiendront par conséquent les parts sociales de la Société comme suit:

Associés	SIL	Soverino	MK
Nombre de parts sociales de classe A	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe B	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe C	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe D	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe E	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe F	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe G	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe H	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe I	6.000	6.000	8.000
Nombre de parts sociales de classe J	6.000	6.000	8.000
VALEUR NOMINALE TOTALE	GBP 6.000.-	GBP 6.000.-	GBP 8.000.-

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 225.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille livres Sterling (GBP 20.000,-) à deux cent quarante cinq mille livres Sterling (GBP 245.000,-), par l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe A, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe B, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe C, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe D, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe E, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe F, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe G, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe H, deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe I, et deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Par conséquent,

- SIL déclare souscrire à trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe A, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe B, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe C, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe D, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe E, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe F, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe G, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe H, trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe I, et trente-quatre mille (34.000) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de trente-quatre mille livres Sterling (GBP 34.000,-), par un apport en numéraire d'un montant de trente-quatre mille livres Sterling (GBP 34.000,-).

- Soverino déclare souscrire à cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe A, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe B, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe C, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe D, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe E, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe F, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe G, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe H, cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe I, et cinquante-six mille cent vingt-cinq (56.125) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant

de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de seize mille livres Sterling (GBP 16.000,-), par un apport en numéraire d'un montant de seize mille livres Sterling (GBP 16.000,-).

- MZ déclare souscrire à deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe A, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe B, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe C, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe D, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe E, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe F, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe G, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe H, deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe I, et deux mille quatre cent (2.400) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de deux mille quatre cent livres Sterling (GBP 2.400,-), par un apport en numéraire d'un montant de deux mille quatre cent livres Sterling (GBP 2.400,-).

- PC déclare souscrire à deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe A, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe B, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe C, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe D, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe E, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe F, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe G, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe H, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe I, et deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de deux mille huit cent livres Sterling (GBP 2.800,-), par un apport en numéraire d'un montant de deux mille huit cent livres Sterling (GBP 2.800,-).

- Rocades déclare souscrire à deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe A, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe B, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe C, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe D, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe E, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe F, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe G, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe H, deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe I, et deux mille huit cent (2.800) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de deux mille huit cent livres Sterling (GBP 2.800,-), par un apport en numéraire d'un montant de deux mille huit cent livres Sterling (GBP 2.800,-).

- ST déclare souscrire à six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe A, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe B, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe C, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe D, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe E, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe F, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe G, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe H, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe I, et six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de six mille cent-vingt-cinq livres Sterling (GBP 6.125,-), par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent-vingt-cinq livres Sterling (GBP 6.125,-).

- JS déclare souscrire à six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe A, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe B, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe C, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe D, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe E, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe F, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe G, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe H, six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe I, et six mille cent-vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe J, et de les payer intégralement à leur valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0,1) chacune, ayant une valeur totale de six mille cent-vingt-cinq livres Sterling (GBP 6.125,-), par un apport en numéraire d'un montant de six mille cent-vingt-cinq livres Sterling (GBP 6.125,-).

Le montant de deux cent vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 225.000,-) a été entièrement payé en numéraire et est désormais à la disposition de la Société, preuve de ceci ayant été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les associés décident ensuite de modifier et reformuler les statuts de la Société, avec effet immédiat, afin qu'ils soient désormais lus comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est établi une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois applicables à cette entité (ci-après la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou toute autre disposition et la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par, entre autres, la souscription ou l'acquisition de titres et droits à travers la participation, l'apport, la souscription, l'achat ferme ou l'option, la négociation ou toute autre manière, ou d'instruments de dette financière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, le développement et la gestion de la détention de telles participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions

d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

La Société pourra (i) détenir des biens immobiliers (les Biens), (ii) procéder à l'administration, le développement et la gestion de ces Biens ainsi que (iii) le financement direct et/ou indirect de ces biens dans lesquels elle détient une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «BATHROAD CORP S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

5.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris à un autre endroit dans la même commune, par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée par la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social (la Majorité Renforcée).

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, qui seront établis par résolution du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société, sous réserve de l'accord préalable des associés donné conformément à l'article 7.4 des Statuts.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Capital Social Souscrit

6.1.1. Le capital social est fixé à deux cent quarante-cinq mille livres Sterling (GBP 245.000) représenté par deux millions quatre cent cinquante mille (2.450.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix pences de livre Sterling (GBP 0.1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2. Les parts sociales sont divisées en classes (la/les Classe(s)) comme suit:

- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe A;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe B;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe C;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe D;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe E;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe F;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe G;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe H;
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe I; et
- Deux cent quarante-cinq mille (245.000) parts sociales de Classe J.

6.1.3. Toute référence faite aux "parts sociales" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe de parts sociales A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte.

6.1.4. Dans le cas où les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

6.2.1. Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8.3. des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.2.2. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs Classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations des Classes des parts sociales, ces rachats et annulations des parts sociales devront être réalisés par ordre alphabétique inversé (en débutant par la Classe J).

6.2.3. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une Classe des parts sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette Classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette Classe, à un Montant Disponible (toutefois dans les limites du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de la/des Classe(s) de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société

un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.2.4. Le Montant Total Annulé devra être un montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gestion et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés.

6.2.5. Suite au rachat et à l'Annulation des parts sociales d'une Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6.2.6. Dans le cadre de l'article 6, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) imputable à cette Classe de parts sociales dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la réduction de la partie de la réserve légale correspondant à la Classe de parts sociales à annuler, dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve(s) conformément aux dispositions de la loi et des Statuts ou de l'avis raisonnable du conseil mis en réserve pour couvrir les frais de fonctionnement de la Société, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute sur la question, comptabilité double) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la Classe des parts sociales à annuler

L = pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe des parts sociales concernée.

Valeur d'Annulation par Part Sociale Signifie le montant calculé en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales à racheter et à annuler.

Montant Total Annulé Signifie, pour chacune des parts sociales des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, le Montant Disponible de la Classe de parts sociales pertinente au moment de l'annulation de la Classe pertinente à moins qu'il ne soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts tenant toutefois compte du fait que le Montant Total Annulé ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3. Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable donnée en assemblée générale des associés à la Majorité Renforcée.

6.5.4. Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gestion.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommées respectivement «Gérants de classe A» et «Gérants de classe B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés. S'il s'agit de Gérants de classe A, les associés devront adopter la résolution de révocation à la Majorité Renforcée.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B, ou par les signatures conjointes ou uniques de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3.3. et 7.3.4. des Statuts, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Sujets Réservés

Les sujets réservés suivants ne seront pas traités par la Société sans l'accord préalable et spécifique de la Majorité Renforcée à l'assemblée générale des associés:

- a. Création d'un établissement permanent dans une juridiction autre que celle du Grand-Duché de Luxembourg;
- b. Introduction en faveur de tout gérant, actuel ou ancien, employé ou toute autre personne, d'un système d'encouragement ou arrangement (en ce compris, sans limitation, toute option sur part sociale ou plan d'attribution de part sociale, et toute commission, partage de bénéfice ou système de bonus);
- c. Conclusion d'un arrangement, contrat ou transaction:
 - (i) Qui dépasse le cours normal de l'activité de la Société; ou
 - (ii) qui ne se base pas sur des conditions normales de marché.
- d. Création ou octroi d'une charge de quelque nature que ce soit sur (i) toute ou partie de l'activité de la Société décrite au paragraphe 4 de l'article 2 des Statuts, son entreprise ou ses actifs, (ii) liée à une société faisant partie du même groupe de sociétés dont la Société est une filiale (une Société du Groupe), sur toute ou partie de son activité commune, son entreprise ou ses actifs;
- e. Octroyer des droits (par licence ou autrement) de propriété intellectuelle détenus ou utilisés par la Société (ou toute autre succursale directe ou indirecte de la Société);
- f. Contracter un prêt (autrement que par le biais d'un dépôt à la banque ou autre institution dont l'activité normale inclue l'acceptation de dépôts) ou accorder un crédit (autrement que dans le cadre normal des affaires) ou donner une garantie (autrement que dans le cadre normal des affaires) ou une indemnité;
- g. Regrouper, former ou acquérir toute succursale, directement ou indirectement acquérir des parts sociales dans toute autre société, ou directement ou indirectement participer à un partenariat ou une entreprise commune;
- h. Demande d'admission pour l'inscription ou la négociation de parts sociales ou de titres de créance sur une bourse de valeur ou un marché; et

i. Conclure directement ou indirectement tout contrat avec ou effectuer tout paiement à l'un des associés de la Société directement ou indirectement, excepté dans le cas où cela concerne la conclusion de ou les paiements effectués en vertu de prêts d'associés ou de certificats de parts sociales privilégiées détenus par des associés.

7.5 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.5.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.5.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

7.5.3 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

7.5.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

7.5.5 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

7.5.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et, dans le cas où les gérants sont divisés en deux classes, si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés.

7.5.7 En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion, pourvu que dans le cas où les gérants sont divisés en deux classes, au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B votent en faveur des résolutions.

7.5.8 Les résolutions du conseil de gérance devront être consignées dans des procès-verbaux, qui seront signés par le président et le secrétaire, ou par tous les gérants présents ou représentés, ou par un notaire, et enregistrés dans les livres de la Société.

7.5.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.5.10 Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions prises lors de réunions du conseil de gérance. Cette approbation peut figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies.

7.5.11 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion peuvent s'entendre. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

7.6 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 50% du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

8.5 La tenue des assemblées générales des associés ne sera pas obligatoire si le nombre de membre n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque membre recevra le contenu exact du texte des résolutions ou décisions qui doivent être adoptées, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jeudi du mois de juin, à 10h.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus, à la Majorité Renforcée. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'attribuer à la réserve ou le reporter.

12.4 Les associés peuvent décider à la Majorité Renforcée de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes affectées à la réserve devant être établie tel que requis par la loi, conformément aux dispositions prévues ci-après.

12.5 En cas de distribution de dividendes et dans la mesure où les fonds distribuables sont suffisants et qu'une partie du bénéfice net est affecté à la réserve légale tel que requis à l'article 12.2, les dividendes des détenteurs de parts sociales devront être alloués et payés de la façon suivante:

- un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pourcents (0,25 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe A devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe A;
- un montant égal à zéro virgule trente pourcents (0,30 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe B devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe B;
- un montant égal à zéro virgule trente-cinq pourcents (0,35 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe C devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe C;
- un montant égal à zéro virgule quarante pourcents (0,40 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe D devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe D;
- un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pourcents (0,45 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe E devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe E;
- un montant égal à zéro virgule cinquante pourcents (0,50 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe F devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe F;
- un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pourcents (0,55 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe G devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe G;
- un montant égal à zéro virgule soixante pourcents (0,60 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe H devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe H;
- un montant égal à zéro virgule soixante-cinq pourcents (0,65 %) de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe I devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de Classe I; et
- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs des parts sociales de la dernière Classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de Classe J, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite).

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.4 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des frais de liquidation, le produit net de liquidation sera attribué aux associés conformément à et de manière à atteindre globalement le même résultat économique que la distribution de dividendes déterminée par les règles de distribution fixées à l'article 12.5.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Cinquième résolution

Les associés décident d'octroyer les procurations adéquates à tout employé de Carey S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 122.743, pour la réalisation et la mise à jour du registre des associés, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille cinq cents euro (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite mandataire a signé le présent acte en original avec Nous, notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9358. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051594/1127.

(150059757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CEP IV A2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 195.900.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP IV Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185280, here represented by Eva Prekub, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 12, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also select and hire service providers for its own purposes or on behalf of related parties.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CEP IV A2 S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simulta-

neously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fifteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP IV Advisor S.à r.l., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Sole Manager of the Company:

- CEP IV Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185280

The duration of its mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.500,- EUR.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEP IV Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185280,

ici représentée par Eva Prekub, employée, professionnellement établie à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également choisir et engager des prestataires de services à ses propres fins ou pour le compte des parties concernées.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CEP IV A2 S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique, ou en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présent Statuts.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP IV Advisor S.à r.l., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérant Unique de la Société:

- CEP IV Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185280, La durée de son mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: Eva Prekub, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 mars 2015. Relation: DAC/2015/4420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 mars 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015051652/442.

(150059667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

**Biogen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.).**

Capital social: USD 17.103,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.182.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third of March.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.182, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 6th of November 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 2937 of the 10th of December 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 23th of December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 613 of the 8th of March 2012.

There appeared

Arrowpark Interseas Limited, a limited company incorporated and governed by the laws of the Isle of Man, having its registered office at Sovereign House, 14-16, Nelson Street, Douglas, Isle of Man IM1 2AL and registered with the Isle of Man company register under number 2374V, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

here represented by Caroline Ramier, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company from BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. into BIOGEN LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.;
2. To remove the current version of article 1 of the Company's articles of association (the "Articles");
3. To approve a new version of the article 1 of the Articles.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to change the name of the Company from BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. into BIOGEN LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l..

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to REMOVE the current version of article 1 of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to APPROVE a new version of the article 1 of the Articles, which shall read as follows:

" Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BIOGEN LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred fifty euros (1,350.- €).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.182, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2937 du 10 décembre 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 613 du 8 mars 2012.

A comparu

Arrowpark Interseas Limited, société régie par les lois de l'île de Man, ayant son siège social à Sovereign House, 14-16, Nelson Street, Douglas, Ile de Man IM1 2AL et enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 2374V, en sa qualité d'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Caroline Ramier, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare, en conséquence, que la présente assemblée est valablement constituée et reconnaît être parfaitement informée des résolutions qui vont être adoptées suivant l'ordre du jour, comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société, de BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. en BIOGEN LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.;

2 Suppression de la rédaction à jour de l'article 1 des statuts de la Société (les «Statuts»).

3. Approbation de la nouvelle rédaction de l'article 1 des Statuts.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société, de BIOGEN IDEC LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. en BIOGEN LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la rédaction à jour de l'article 1 des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 1 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BIOGEN LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l." (Ci-après la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (Ci-après la «loi»), ainsi que par les présents statuts (Ci-après les «Statuts»).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cent cinquante euros (1.350,- €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, établi et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: C. RAMIER, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6993. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

LUXEMBOURG, le 7 April 2015.

Référence de publication: 2015051600/108.

(150060217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

The Foundations 1.0 SEE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 187.511.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March
before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the representative of the board of managers (the Board) of The Foundations, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.036, being the managing shareholder of The Foundations 1.0 SEE, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.511 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on March 20, 2015 (the Resolutions), a copy of which, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated May 5, 2014, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2069 and dated August 6, 2014.

II. The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1) each, consisting of:

a) one (1) management share, with a nominal value of one euro (EUR 1); and

b) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

III. Article 5.3 of the articles of association of the Company (the Articles) provides as follow:

“ 5.3. The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to one million euros (EUR 1,000,000) by the issue of new Ordinary Shares, having the same rights as the existing shares or without any such issue;

(ii) within the limits of the authorised capital, create additional classes of Ordinary Shares which will relate to separate portfolios of assets constituting each an investment;

(iii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Ordinary Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Ordinary Shares;

(iv) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly”.

IV. The Board resolved at the board meeting held on March 20, 2015 to *inter alia*:

a) increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred three thousand, eighty-seven euros (EUR 303,087) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by:

(1.a.1.a.i) one (1) management share, with a nominal value of one euro (EUR 1); and

(1.a.1.a.ii) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

to three hundred thirty-four thousand, eighty-seven euros (EUR 334,087) by the creation and issuance of three hundred three thousand, eighty-seven (303,087) class B shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Share Issue).

b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, any employee of IPES (Luxembourg) S.A., or any employee of the Notary Public enacting the deed, acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in

a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed by the persons identified in the table presented to the the notary which shall remain attached to this deed as Annex 1 (the Subscribers).

The Share Issue has been entirely paid-up in cash in a total aggregate amount of nine hundred sixty-two thousand, two hundred forty-one euros and eighty-seven cents (EUR 962,241.87) by the Subscribers, 659,154.87

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued on March 25, 2015 following receipt of payment of the Share Issue from the Subscribers.

As a result of the above, the Board has resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at three hundred thirty-four thousand, eighty-seven euros (EUR 334,087), represented by one (1) management share (the Management Share), thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) class A shares (the Class A Shares) and three hundred three thousand, eighty-seven (303,087) class B Shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Class B shares may be issued in accordance with the Articles and in accordance with and subject to the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.”

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration (le Conseil) de The Foundations, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.036, en qualité d'actionnaire commandité de The Foundations 1.0 SEE, une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.511 (la Société),

en vertu des résolutions adoptées par le Conseil lors de la réunion du conseil en date du 20 mars 2015 (les Résolutions), une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2069 du 6 août 2014.

II. La Société dispose d'un capital social émis s'élevant à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par des actions entièrement libérées, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, se composant comme suit:

a) une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1); et

b) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. L'article 5.3 des statuts de la Société (les Statuts) stipule que:

« **5.3.** L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de un million d'euros (EUR 1.000.000), avec l'émission de nouvelles Actions Ordinaires ayant les mêmes droits que les actions existantes ou sans une telle émission;

(ii) dans les limites du capital autorisé, créer des nouvelles classes d'Actions Ordinaires qui seront liées à des portefeuilles d'actifs distincts constituant chacun un investissement;

(iii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions Ordinaires et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires;

(iv) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence».

IV. Lors de la réunion du conseil en date du 20 mars 2015, le Conseil a décidé inter alia de:

a) augmenter le capital social émis d'un montant de trois cent trois mille quatre-vingt-sept euros (EUR 303.087) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par:

(1.i) une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1); et

(1.ii) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

à trois cent trente-quatre mille quatre-vingt-sept euros (EUR 334.087), par la création et l'émission de trois cent trois mille, quatre-vingt-sept (303.087) actions de classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (l'Emission d'Actions).

b) autoriser tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, tout employé d'IPES (Luxembourg) S.A., ou à tout employé du notaire passant l'acte agissant seul avec pleins pouvoirs de substitution à apparaître par devant un notaire à Luxembourg afin de constater, par acte notarié, l'augmentation de capital au titre de l'Emission d'Actions et plus généralement prendre toutes les mesures, signer tous documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cette fin, notamment, prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet de mandater les parties concernées à mettre à jour le registre d'actions de la Société au titre de l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été souscrite dans son intégralité par les souscripteurs identifiés dans le tableau qui a été présenté au notaire instrumentant et qui restera joint au présent acte en Annexe 1 (les Souscripteurs).

L'Emission d'Actions a été entièrement libérée par un apport en numéraire s'élevant à un montant total de neuf cent soixante-deux mille, deux cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 962.241,87) effectué par les Souscripteurs, comme cela a été approuvé par les Résolutions, il est entendu que le montant de six cent cinquante-neuf mille, cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 659.154,87) a été affecté au compte de prime d'émission.

Les nouvelles actions ont été émises en vertu des Résolutions, le 25 mars 2015 à la suite du paiement par les Souscripteurs, des montants liés à l'Emission d'Actions.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent trente-quatre mille quatre-vingt-sept euros (EUR 334.087), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de classe A (les Actions de Classe A), et trois cent trois mille, quatre-vingt-sept (303.087) actions de classe B (les Actions de Classe B et, avec les Actions de Classe A, les Actions Ordinaires) toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Des Actions de Classe B peuvent être émises selon les Statuts et conformément aux dispositions de tout accord présent ou futur conclu entre les Actionnaires».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ladite partie comparante et en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute à la partie comparante dont il connaît les nom prénom(s), statut et résidence, le notaire a signé le présent acte original avec la partie comparante.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/03/2015. Relation: EAC/2015/7236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03/04/2015.

Référence de publication: 2015051449/157.

(150059417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Trident 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 195.853.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le treize mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MUL-
LER, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

2) La société anonyme «SCUDERIA CDS S.A.» avec siège social à L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.758, représentée par son administrateur unique, Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, demeurant professionnellement à L-4562 Niederkorn, 12 ZAC Haneboesch II

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location ainsi que la mise en valeur d'immeubles, de même que la gestion d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 3. La société prend la dénomination de «TRIDENT 1 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Si un associé veut céder des parts sociales à un tiers, il doit en informer les autres associés par écrit.

L'avis de transfert contiendra:

- le nom et l'adresse du cessionnaire;
- le nombre de parts sociales à céder, et
- le prix auquel le cédant désire céder ses parts sociales.

Tout associé pourra dans le mois de la réception de l'avis informer l'associé cédant par écrit:

- qu'il exerce son droit d'acquérir tout ou une partie des parts sociales au prix spécifié dans l'avis de transfert spécifié, ou

- qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites parts sociales.

Tout associé qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les parts sociales proposées ne sont pas acquises par les autres associés, les parts sociales dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de transmission par décès, les personnes non agréées comme associés ont droit à la valeur de leurs parts, à estimer à dire d'expert à défaut d'entente. Le rachat sera demandé par lettres recommandées à la porte, adressées à la société et à chacun des associés. Si le rachat n'a pas été effectué et le prix payé dans l'année de l'envoi de la demande, les héritiers et légataires pourront demander la dissolution de la société.

Lorsque la succession d'un associé est échue à des personnes associées au moment du décès et à d'autres personnes, les premières disposent à l'encontre des secondes du droit de racheter les parts échues à celles-ci moyennant un prix à fixer à dire d'expert à défaut d'accord entre parties. Si plusieurs associés concourent à cette préemption, ils exercent ce droit proportionnellement à leur part dans le capital social.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187	62 parts
2) La société anonyme «SCUDERIA CDS S.A.» avec siège social à L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.758	62 parts
Total:	124 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.-euros). A

l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude MULLER, indépendant, né le 8 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, en tant que gérant administratif;

- Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né le 17 juin 1979 à Sao Lourenco de Ribapinho (Portugal), demeurant professionnellement à L-4562 Niederborn, 12 ZAC Haneboesch II, en tant que gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: C. MULLER, C.A. RODRIGUES DE SOUSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6303. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051473/142.

(150058755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Somalux S.A. SPF, 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOMALUX SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF, en abrégé Somalux S.A. SPF, une société anonyme, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 4523 (la «Société»), constituée le 17 janvier 1950, suivant acte de Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 18 février 1950, numéro 11. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 14 novembre 2014, publié au Mémorial C, n° 3776, en date du 9 décembre 2014.

L'assemblée siège sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Nathalie LOUREIRO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit en qualité de scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, alinéa 3, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 3). «Les actions seront exclusivement émises sous la forme nominative.»

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. «Les actions et certificats d'actions nominatives doivent être munis de la signature de deux administrateurs ou de deux personnes ayant pouvoir d'engager la société.»

3. Modification de l'article 7, alinéa 1, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. (alinéa 1). «Toute action est indivisible à l'égard de la société, laquelle ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. En cas d'inscription sous plusieurs noms, le premier inscrit seul exercera le droit de vote et toute autre prérogative attachée au titre et toute distribution en sa faveur sera libératoire à l'égard des autres copropriétaires inscrits.»

4. Modification de l'article 5, alinéa 2, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 2). «A la suite des actions rachetées qui ont été annulées et suite à la modification de l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société, une réserve du pair comptable soit 33,9304709807 EUR par action, au total pour les (quatre mille neuf cent six) 4.906 actions rachetées, une réserve de rachat est constitué pour un montant de (cent soixante-six mille quatre cent soixante-trois euros) 166.463 EUR qui aux termes de l'article 49-8.5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribué aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.»

5. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- Mémorial C et au quotidien LUXEMBOURGER WORT, les 12 mars 2015 et 21 mars 2015.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les quarante-neuf mille neuf cent trente-sept (49.937) actions représentant pour le moment l'intégralité du capital social, dont quarante-six mille deux cent cinquante quatre (46.254) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 3, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 3). «Les actions seront exclusivement émises sous la forme nominative.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. «Les actions et certificats d'actions nominatives doivent être munis de la signature de deux administrateurs ou de deux personnes ayant pouvoir d'engager la société.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 7, alinéa 1, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. (alinéa 1). «Toute action est indivisible à l'égard de la société, laquelle ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. En cas d'inscription sous plusieurs noms, le premier inscrit seul exercera le droit de vote et toute autre prérogative attachée au titre et toute distribution en sa faveur sera libératoire à l'égard des autres copropriétaires inscrits.»

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 2, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 2). «A la suite des actions rachetées qui ont été annulées et suite à la modification de l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société, une réserve du pair comptable soit 33,9304709807 EUR par action, au total pour les (quatre mille neuf cent six) 4.906 actions rachetées, une réserve de rachat est constitué pour un montant de (cent soixante-six mille quatre cent soixante-trois euros) 166.463 EUR qui aux termes de l'article 49-8.5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribué aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, N. LOUREIRO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: DAC/2015/5551. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 avril 2015.

Référence de publication: 2015051436/89.

(150059201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.Sp., Société en commandite spéciale sous la forme d'une Société d'Investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, zone d'activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 195.869.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 2 avril 2015 que la société en commandite spéciale Vintage 2015 Private Investments Offshore SICAV-SIF S.C.Sp. (la «Société») a été formée le 2 avril 2015.

La durée de la Société est de douze années suivant son Closing final, sous réserve que sa durée peut être étendue jusqu'à deux années additionnelles sur décision de l'associé commandité gérant.

L'associé commandité gérant de la Société est Vintage 2015 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, et ayant son siège social au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange.

La Société a son siège social au 31, zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange.

L'objet de la Société est le suivant:

« **Section 3.01. Objet.** La Société a pour objet exclusif le placement de ses fonds dans des Fonds Sous-jacents et tous autres investissements permis au titre du présent Contrat dans le but de répartir les risques d'investissement et défaire bénéficier les Associés des résultats de la gestion de la Société. La Société peut utiliser toutes techniques et tous instruments permis par ce Contrat et le Prospectus afin de gérer de façon efficiente son portefeuille et de se prémunir contre les risques de crédit, d'intérêt et autres risques, dans la mesure permise et sous réserve des critères, restrictions et limites prévus par le présent Contrat et le Prospectus. Conformément aux stipulations du présent Contrat et aux dispositions de la Loi, la Société peut mener toutes activités nécessaires, désirables ou accessoires à la réalisation du présent objet dans la mesure la plus large permise par la Loi.»

La Société est gérée de la manière suivante:

« **Section 7.1(a).** Gestion sous la Direction de l'Associé Commandité. Les activités de la Société seront gérées sous la direction de l'Associé Commandité. Sous réserve des stipulations de la Section 7.1(b), l'Associé Commandité aura la pleine, entière et exclusive discrétion pour gérer et contrôler les activités de la Société et pour prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires ou appropriées à la réalisation de l'objet de la Société, tel que stipulé dans les présentes, incluant sans limitation l'exercice des pouvoirs de la Société tels que stipulés à la Section 3.2 du présent Contrat. L'Associé Commandité aura tous les droits et pouvoirs d'un associé commandité d'une société en commandite autorisée au titre de la Loi et autrement prévus par la loi. L'Associé Commandité mettra fin au mandat de tout délégué qu'il aura nommé pour la Société si le GFIA estime qu'une telle mesure est dans le meilleur intérêt des Associés Commanditaires.»

Le pouvoir de signature des gérants de l'Associé Gérant est le suivant:

« **Art. 7§11.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015051486/43.

(150058781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015051761/23.

(150059895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2015

L'Assemblée Générale renomme:

- Nico THILL, Président;
- Lucienne ANDRING, Administrateur;
- Jacques GRIVEL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- ERNST & YOUNG.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051771/19.

(150059922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} Avril 2015.

Référence de publication: 2015051789/10.

(150060366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.
